

Recherches sociographiques



L'histoire du syndicalisme agricole : un chantier encore ouvert

Claude Beauchamp

Volume 26, numéro 1-2, 1985

Situation de la recherche sur le « Canada français », 1962-1984 I

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056142ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056142ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Beauchamp, C. (1985). L'histoire du syndicalisme agricole : un chantier encore ouvert. *Recherches sociographiques*, 26(1-2), 209–221.
<https://doi.org/10.7202/056142ar>

L'HISTOIRE DU SYNDICALISME AGRICOLE : UN CHANTIER ENCORE OUVERT

Fondée en 1924, l'Union catholique des cultivateurs devenait en 1972 l'Union des producteurs agricoles. À l'occasion de son soixantième anniversaire paraissait un ouvrage de Jean-Pierre KESTEMAN, en collaboration avec Guy Boisclair et Jean-Marc Kirouac, *Histoire du syndicalisme agricole au Québec, U.C.C.-U.P.A., 1924-1984*.¹ L'ouvrage est découpé en quatre grandes parties qui couvrent autant de périodes de l'histoire de l'U.C.C./U.P.A. : les premiers mouvements de cultivateurs et les débuts de l'U.C.C. jusqu'en 1929 ; en quête d'une solidarité rurale : l'U.C.C. de 1929 à 1952 ; vers le contrôle d'une agriculture de marché : l'U.C.C. de 1952 à 1972 ; le fer de lance d'une profession renouvelée : l'U.P.A., de 1972 à 1984. Cette périodisation, articulée autour de dates charnières de l'histoire de l'U.C.C./U.P.A., se défend bien.

Le livre s'adressant à un éventail très diversifié de lecteurs, allant du militant à l'historien ou au sociologue, il devait allier la rigueur de la démarche à la clarté et à la simplicité de l'exposé. Même si nous aurons à émettre de sérieuses réserves sur la démarche, nous devons par contre souligner la finesse de l'expression, qui n'en demeure pas moins simple et claire. Les nombreuses illustrations n'ajoutent pas seulement à la beauté formelle de l'ouvrage, mais elles viennent souvent en appuyer le contenu même.

Cette histoire du syndicalisme agricole plaira certainement aux militants et probablement à ceux que la question agricole ne laisse pas indifférents. Pour chaque période, l'auteur retrace d'abord à larges traits l'arrière-plan socio-économique, replaçant ainsi dans son contexte l'action syndicale. Cette façon de faire, sans doute normale pour les spécialistes des sciences humaines, sera

1. Montréal, Boréal Express, 1984, 327p. Les renvois à ce document seront signalés par une simple indication de la page, entre parenthèses, dans le corps du texte.

nouvelle pour les agriculteurs, plutôt habitués jusque-là à se faire raconter leur histoire syndicale par une simple énumération de dates, de noms et d'actions précises.

Nous sommes évidemment en présence d'un ouvrage de synthèse, largement construit à partir des travaux disponibles, ou plutôt de certains des travaux disponibles, car plusieurs ont été oubliés. Le lecteur plus averti constatera aussi que l'auteur s'est largement appuyé sur quelques études sans prendre vis-à-vis elles une certaine distance critique. Nous songeons plus particulièrement ici à *Quand gronde la révolte verte* de Robert MIGNER² et à *Agriculture familiale ou capitaliste au Québec au XX^e siècle?* de Michel MORISSET.³

L'auteur a disposé de très peu de temps — il parle de dix-huit mois dans l'avant-propos — pour rédiger ce texte substantiel. Cela explique largement que certains thèmes aient été moins approfondis que d'autres et qu'on se soit davantage arrêté à l'histoire de la confédération qu'à celle des fédérations, régionales et spécialisées. Par contre, surtout que l'ouvrage se présente comme scientifique, on ne saurait passer sous silence l'absence de références à plusieurs documents connus, l'utilisation sans précaution de quelques documents, certaines affirmations et interprétations, de même que certains oublis. Tout cela n'est pas sans laisser le lecteur avec un certain malaise, d'autant plus que l'auteur a adopté, sans le dire clairement, des thèses dont il n'interroge pas les fondements et qu'il ignore ou laisse de côté des documents qui remettent sérieusement en question les positions qu'il défend.

Des nuances. Plusieurs affirmations de Kesteman mériteraient d'être nuancées. Ainsi, au début du XX^e siècle, « l'état déplorable du réseau routier rural entraîne la création d'une multitude de petites fabriques de rang » (p. 21). Il n'y a aucun doute que les routes rurales étaient alors dans un assez piteux état, mais n'y aurait-il pas d'autres facteurs que des problèmes de voirie pour expliquer la multiplication des fabriques? La nature même du rang canadien-français, qui n'était pas seulement un chemin mais une véritable institution sociale, n'expliquerait-elle pas aussi en partie le phénomène? Le rang, encore plus que la paroisse, constituait souvent le principal lieu d'appartenance pour de nombreux ruraux, d'où l'existence de plusieurs services dans la plupart des rangs: croix du chemin, école, beurrerie ou fromagerie.⁴

S'appuyant sur Migner, l'auteur associe le curé Labelle aux théoriciens de l'agriculteurisme (p. 22). Il s'agit évidemment là d'une idée largement répandue,

2. Montréal, La Presse, 1980, 263p. (« Jadis et naguère ».)

3. Thèse de doctorat d'État, Université de Paris VIII, 1982, xiv+593p. (miméo.)

4. Voir, par exemple: Pierre DEFFONTAINES, « Le rang, type de peuplement rural du Canada français », *La société canadienne-française*, études choisies et présentées par Marcel RIOUX et Yves MARTIN, Montréal, Hurtubise H.M.H., 1971: 19-32; texte d'abord paru dans les *Cahiers de géographie*, 5, 1953.

mais qu'il faudrait revoir à la suite des travaux de Gabriel Dussault, beaucoup plus sérieux que ceux de Migner et pourtant ignorés par notre auteur. Les agriculturistes prônaient un Québec largement rural, ce qui n'était pas le cas du curé Labelle : « Le monde dont rêve Labelle n'est pas seulement un monde rural et tirant sa subsistance du secteur "primaire" de l'économie, mais aussi bien un monde urbain et manufacturier. »⁵ Si notre mémoire collective a surtout retenu son œuvre de colonisation, entendue ici dans le sens d'ouvrir de nouvelles terres à l'agriculture, il ne faudrait pas oublier que Labelle, curé de Saint-Jérôme, formulait un projet plus vaste et que, par exemple, il encouragea fortement l'établissement de la société papetière J.-B. Rolland à... Saint-Jérôme.

La question du cadre légal des coopératives agricoles devrait être précisée. Kesteman laisse l'impression que la première loi date de 1908 (pp. 30 et 38). La *Loi des sociétés coopératives agricoles* a effectivement été votée en 1908 et son administration relevait du Ministère de l'agriculture du Québec. Des coopératives agricoles, même si l'appellation pouvait varier, pouvaient toutefois être formées en vertu de la *Loi des syndicats coopératifs* de 1906, sans compter celles qu'elle remplaçait, la loi de 1865 et la *Loi des syndicats agricoles* de 1902. D'ailleurs, l'auteur signale lui-même (p. 128) que l'U.C.C., se lançant dans la fondation de coopératives agricoles à partir de 1929, choisit la *Loi des syndicats coopératifs* comme cadre légal.

Dans les divers passages touchant le problème des relations entre la coopération et le syndicalisme agricoles par rapport aux plans conjoints de mise en marché des produits agricoles, Kesteman adopte largement la position de l'U.C.C./U.P.A. Prenons comme exemple le cas du statut des coopératives : doivent-elles ou non être considérées comme des acheteurs des produits de leurs membres ? Elles-mêmes disent non, l'U.C.C./U.P.A. et la Régie des marchés agricoles disent oui. Traitant de problèmes rencontrés en 1966, l'auteur écrit : « On finit par trouver une solution mitoyenne, un peu ambiguë, qui considère les coopératives non comme acheteuses mais comme regroupement de producteurs » (p. 216). « Ambiguë » pour l'U.C.C., qui considérait les coopératives comme des acheteurs, mais non pour les coopératives, qui n'achètent pas les produits de leurs membres mais les reçoivent en consignation, les conditionnent ou les transforment et les mettent en marché pour eux. Ainsi conçues, les coopératives n'ont pas à être assujetties aux plans conjoints qui encadrent les négociations entre producteurs agricoles et acheteurs-transformateurs. Mais l'U.C.C./U.P.A. avait évidemment tout intérêt à ce que les plans conjoints, qu'elle administre, s'appliquent aussi aux coopératives agricoles.

5. Gabriel DUSSAULT, *Le Curé Labelle. Messianisme, utopie et colonisation au Québec, 1850-1900*, Montréal, Hurtubise H.M.H., 1983, p. 110. Voir aussi le compte rendu de Dussault concernant l'ouvrage de Robert LÉVESQUE et Robert MIGNER, *Le curé Labelle. Le colonisateur, le politicien, la légende*, dans : *Recherches sociographiques*, XXI, 1-2, 1980 : 198-201.

Concernant cette question des plans conjoints, nous sommes surpris de constater que Kesteman ne signale pas les études existantes. Nous pensons en particulier à celles de Claude FORGUE, *Le plan conjoint des producteurs de lait industriel du Québec*,⁶ et de Daniel RIVET, *Les plans conjoints québécois: une approche historique, 1953-1975*.⁷ Il faudrait de plus ajouter certains textes de *La fin d'un règne* de Gérald FORTIN;⁸ « Syndicalisme et coopération dans l'agriculture québécoise » d'Albert FAUCHER⁹ de même qu'un texte que j'ai présenté au colloque de l'ACSALF en 1979, « Coopération et syndicalisme agricoles au Québec: une lutte pour le pouvoir? ». ¹⁰ Il y aurait eu aussi des éléments intéressants à retenir d'un rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec, publié en 1968, *Les coopératives agricoles et les plans conjoints au Québec*.

Des remises en question. Nous nous attarderons seulement aux premières années de l'U.C.C. Plusieurs des éléments avancés par Kesteman, qui s'appuie fortement ici sur Migner, doivent être interrogés. Ainsi, Noé Ponton n'aurait pas eu en tête la création d'une nouvelle association professionnelle lorsqu'il lança son appel du 1^{er} mai 1924 (p. 48). Y était-il réellement opposé ou a-t-il refusé d'en parler pour des raisons pédagogiques? Un texte qu'il publiait le 15 mai, en réponse à une suggestion de *L'Action catholique*, nous fait pencher vers cette dernière option :

« C'est à dessein que nous n'avons pas mentionné l'association professionnelle dont — nous croyons l'avoir déjà suffisamment démontré — nous avons fait le but, pour ainsi dire ultime, de notre carrière. Nous voulions que cet article fut inscrit au programme par les cultivateurs eux-mêmes. Nous n'avons pas douté un seul instant qu'après s'être eux-mêmes mis en face de leurs problèmes, les cultivateurs auraient spontanément cherché et découvert dans l'association professionnelle et dans la véritable coopération les moyens de travailler d'une manière efficace à leur solution. Nous voulions que cette démarche fût faite par le congrès même. »¹¹

L'auteur nous parle aussi d'une conspiration pour convaincre Ponton d'endosser l'idée de la fondation d'une Union *catholique* des cultivateurs. Il poursuit (p. 49) en rappelant une résolution de cultivateurs de Saint-Joseph-de-Beauce, publiée dans la « Tribune libre » du *Bulletin des agriculteurs* le

6. Thèse de maîtrise en sciences sociales (relations industrielles), Université Laval, 1971, xiii+187p.+annexes.

7. Département d'économie rurale, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Université Laval, 1977, 80p. (Document E-17.)

8. Montréal, Hurtubise H.M.H., 1971, 397p.

9. Texte cité dans le chapitre « Le monde agricole avant 1918 », p. 30, où on aurait pu en citer un autre du même auteur : Albert FAUCHER, « Histoire de la coopération agricole dans la province de Québec », *Histoire économique et unité canadienne*, Montréal, Fides, 1970 : 209-226.

10. Dans : *La transformation du pouvoir au Québec*, Montréal, Albert Saint-Martin, 1980 : 193-202.

11. *Bulletin des agriculteurs*, 15 mai 1924, p. 1.

25 septembre 1924 et réclamant une association catholique. Ponton aurait donc cédé à des pressions à la veille du congrès tenu au début d'octobre. Dans un article par ailleurs largement cité par Kesteman,¹² j'ai rappelé un texte de Ponton, paru le 7 août 1924, où il parle d'une association catholique, après avoir loué le rôle du clergé dans l'agriculture.

« Le clergé partout, a dirigé, soutenu, aidé, protégé et défendu le colon et l'agriculteur. Au lieu de recevoir toujours l'appui de l'autorité civile auquel il avait droit de s'attendre, il s'est trop souvent buté contre l'opposition de l'indifférence.

« C'est pourquoi il importe que le Congrès agricole qui aura lieu à l'automne soit tenu à l'abri et en dehors de tout contrôle ou influence politique. *L'union professionnelle agricole catholique qui devra en résulter*, doit être indépendante de toute politique. »¹³

Ponton parle de nouveau d'une association catholique dans le *Bulletin des agriculteurs* du 18 septembre 1924. Dans de telles circonstances, nous comprenons mal qu'on ait eu besoin d'une conspiration et d'une résolution publiée le 25 septembre pour amener Ponton à accepter l'idée d'une association catholique. Quelques mois après la fondation de l'U.C.C., celui-ci justifia ainsi cette position :

« La province de Québec est une province catholique. Elle possède une puissante organisation que lui envient ses sœurs : l'organisation paroissiale. À la tête de cette organisation paroissiale se trouve un homme, le curé... Toute organisation qui désire recevoir le concours entier de ce représentant de l'Église catholique doit donc, en tout premier lieu et au-dessus de toute autre considération, se donner un caractère catholique et non pas neutre. »¹⁴

Nous pouvons évidemment penser qu'une telle position ne s'inspirait pas uniquement de valeurs religieuses, d'autant plus que Ponton avait largement appuyé, peu auparavant, les Fermiers-Unis, qui n'affichaient pas ce caractère confessionnel. Mais le *membership* des Fermiers-Unis ne dépassait pas cinq mille membres. Une association catholique, n'était-ce pas un bon moyen de recruter un grand nombre de membres ?

Kesteman insiste beaucoup sur une opposition idéologique entre Ponton et les agriculturistes. Cette opposition aurait même été un élément important dans la décision prise par Ponton en 1926 de retirer le *Bulletin des agriculteurs* comme porte-parole de l'U.C.C. Reprenant la position de Morisset, l'auteur parle d'une

12. Claude BEAUCHAMP, « Les débuts de la coopération et du syndicalisme agricoles, 1900-1930 : quelques éléments de la pratique », *Recherches sociographiques*, XX, 3, septembre-décembre 1979, p. 376.

13. *Bulletin des agriculteurs*, 7 août 1924, p. 1. Souligné par nous. Firmin LÉTOURNEAU prend donc quelques libertés avec les faits lorsqu'il écrit que c'est lui, en septembre 1924, qui incita Ponton à accepter la fondation d'une association catholique de cultivateurs. (*L'U.C.C.*, s.l.n.é., 1949, pp. 66-67 et *Histoire de l'agriculture*, s.l.n.é., 1968, p. 306.)

14. *Bulletin des agriculteurs*, 12 février 1925, p. 1.

tension « entre les tenants de l'agriculture traditionnelle et ceux d'une agriculture plus marchande, plus spécialisée, plus capitalisée » (p. 55). Morisset, pour sa part, s'appuie sur Migner. Kesteman aurait dû avoir la prudence d'examiner de plus près ces travaux avant d'en reprendre aussi facilement les conclusions sur les débuts de l'U.C.C. En effet, Migner et Morisset se situent dans une perspective marxiste qui, au plan de la méthode, procède par oppositions, dichotomise les éléments. Une telle approche est tout à fait légitime pour autant qu'elle conserve sa vocation heuristique; mais la tentation est souvent forte d'en faire un *a priori*: il faut alors que la réalité manifeste nécessairement des oppositions, et celles-là mêmes qui structurent la conscience de l'historien. Migner, Morisset, et à leur suite Kesteman, n'ont pas échappé à ce piège.

Dans un premier temps, on associe les agriculturistes aux tenants de l'agriculture traditionnelle. Ces derniers ne se seraient pas préoccupés de la rentabilité de l'agriculture, les aspects matériels ayant cédé la place aux aspects moraux et à la poésie. Il est évidemment facile par la suite de montrer que Ponton voulait rendre l'agriculture payante et qu'il s'opposait ainsi aux agriculturistes. Mais l'opposition tient-elle?

Les agriculturistes n'avaient pas de préoccupations matérielles? C'est pourtant le jésuite Adélarde Dugré qui avançait la rétribution insuffisante des produits agricoles pour expliquer l'exode rural: « Tandis que les maîtres du gros commerce avec leurs entrepôts et leurs formidables associations, peuvent créer des monopoles, opérer la raréfaction des marchandises et maintenir leurs prix, le cultivateur, désarmé et besogneux, doit livrer ses biens à sacrifice... »¹⁵ Et dans une lettre à son clergé datée de mars 1927, l'évêque de Saint-Hyacinthe, M^{gr} Decelles, écrivait que les membres des cercles de l'U.C.C. devaient « étudier les questions économiques, financières, administratives, législatives et autres qui intéressent l'agriculture », pour « fortifier l'action de leur Union et améliorer leur situation économique et sociale ». ¹⁶ Prenant la parole lors de l'assemblée générale annuelle de l'U.C.C. de 1927, l'abbé Lionel Groulx louait le travail de la terre et poursuivait :

« Il faut ajouter, cependant, au travail des facultés physiques, celui de l'esprit. Il est vrai que vous ne garderez pas la terre à cause des beaux couchers de soleil qu'on aperçoit à travers les pagées de clôture, mais parce qu'elle paie. Pour la rendre payante, il faut s'instruire, envoyer vos enfants aux écoles rurales qui sont faites pour vous. »¹⁷

Quant à Ponton, s'il voulait améliorer l'agriculture, s'il souhaitait que les agriculteurs en retirent de meilleurs revenus, c'était pour lui assurer la première place dans la société québécoise. Il était lui-même tenant de la vocation agricole du Québec.

15. *Bulletin des agriculteurs*, 4 août 1923, p. 7.

16. L'Union catholique des cultivateurs, *Rapport de la fondation et de toutes les assemblées annuelles, 1924-1927*, p. 11.

17. *Idem*, p. 258.

« Descendants des peux colons désignés par la Providence pour conquérir à la civilisation française et à l'Église les terres d'Amérique et leurs peuples, nous devons nous considérer comme les continuateurs de cette mission. Sur nous retombe l'obligation de veiller à la conservation des traditions françaises et de la force physique et morale de la race, car la terre que nous cultivons ne doit pas être fertile en froment seulement, elle doit aussi produire abondamment les hommes qui font la nation [...] »

« C'est à notre enracinement dans le sol de la patrie que nous devons notre survivance en Amérique, et nous ne continuerons à exister qu'en autant que nous resterons un peuple d'agriculteurs. L'agriculture est la garantie de notre avenir, la base de notre développement, la source de notre prospérité, la force de la nation [...] »¹⁸

« Le sol est notre grande force, mais le sol est abandonné. L'agriculture est l'industrie fondamentale, celle qui fait la prospérité d'un peuple. Mais cette industrie chez nous, faute d'organisation et de protection, n'est pas rémunératrice et elle périclité. *La terre qui meurt*, à cause de la désertion des campagnes et de l'exode en masse des nôtres vers les villes et les États-Unis, a dû émouvoir le cœur de tout patriote sincère et intelligent qui a le sens des responsabilités nationales [...] »¹⁹

« Pourchassé jusque dans son modeste et paisible foyer, par les partisans affolés du règne nouveau, dont les exigences ne connaissent de bornes que la satisfaction de leurs désirs effrénés, désirs qu'ils ne se contentent pas de cultiver en eux-mêmes, mais qu'ils travaillent constamment à faire naître autour d'eux, ce pauvre homme des champs se voit aux prises avec le même problème qui fait, pour ainsi dire, l'unique préoccupation de la civilisation moderne : faire plus d'argent.

« Nul plus que moi, traditionaliste par nature, ne déplore les effets pernicieux de cette évolution.

« L'expérience enseignant, cependant, que, en toute circonstance difficile, il vaut mieux s'appliquer à tirer le meilleur parti possible de sa situation que de tenter de réformer tout le monde, je vais m'appliquer à répondre à ma manière à la question : comment améliorer notre situation ? laissant à d'autres le soin de démontrer que nous devrions retourner aux coutumes ancestrales et la façon suivant laquelle cela pourrait s'effectuer. »²⁰

Bien loin d'opposer Ponton au courant agriculturiste, ces exemples l'y rattachent plutôt.²¹ Il faudra donc trouver ailleurs les raisons profondes de son retrait de 1926.

Venons-en justement à ce que Kesteman nomme la « purge » de 1926. Il reprend largement la version de Migner qui, s'appuyant sur des « témoins oculaires et fiables comme Firmin Létourneau et Donat C. Noiseux », avancerait des faits « restés inconnus pendant longtemps » (p. 88). Qu'en est-il de ces départs de Ponton, qui retire le *Bulletin des agriculteurs* comme porte-parole de

18. *Bulletin des agriculteurs*, 30 décembre 1922, p. 3.

19. *Bulletin des agriculteurs*, 7 août 1924, p. 1.

20. *Bulletin des agriculteurs*, 26 mars 1925, p. 1.

21. Cette opposition sera pourtant encore reprise sans le moindre questionnement par Lise PILON-LÊ, « De l'agriculturisme au matérialisme historique : les métamorphoses du discours des intellectuels sur l'agriculture et le milieu rural au Québec », dans : *La ruralité en question, réalité sociale et théorie sociologique*, sous la direction de Bruno JEAN, Rimouski, Université du Québec à Rimouski, 1985 : 19-51. (« Actes et instruments de la recherche en développement régional », 1.)

l'U.C.C., et de Laurent Barré, qui abandonne la présidence du mouvement ? Commençons par ce dernier. D'après Migner, M^{gr} Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal, aurait écrit à Barré à l'automne 1926 pour exiger sa démission.²² L'original de la lettre aurait été brûlé avec tous les autres papiers de Barré, après la mort de celui-ci. Mais il n'y a pas de copie de cette lettre aux archives de l'archevêché de Montréal.²³ Migner s'appuie sur le témoignage de Donat-C. Noiseux, qui lui aurait affirmé avoir vu cette lettre. Le même informateur, lors d'une conversation téléphonique le 11 mars 1985, nous a dit qu'il n'y avait jamais eu une telle lettre de M^{gr} Gauthier.

Cette explication assez obscure n'est cependant rien comparée à celle du départ de Ponton. Encore là, l'épiscopat en serait à l'origine. « Lors du congrès qui se tient à Québec, M^{gr} Rouleau, qui vient d'adresser la parole aux congressistes, rencontre à huis clos Ponton, Barré, Létourneau et quelques militants et leur fait savoir que la rupture de l'U.C.C. avec le *Bulletin* de Ponton est la condition expresse à une reconnaissance officielle de l'U.C.C. par l'Église. » (P. 88.) Migner, qui rapporta d'abord ces faits, dit les tenir d'une « révélation inédite » de Firmin Létourneau.²⁴

Voilà qui concorde difficilement avec le compte rendu du congrès de 1926. M^{gr} Rouleau s'est adressé aux congressistes le soir du 10 novembre. Il venait d'être intronisé archevêque de Québec, le 8 novembre, et le président Barré souligne dans sa présentation que, malgré la fatigue et les émotions des derniers jours, il a accepté de prendre la parole, mais « il est fatigué, nous avons le désir de l'entendre et sans doute que lui, malgré toute sa bonne volonté, il a le désir de se reposer au plus tôt ». L'archevêque quitta la salle immédiatement après son discours et le président Barré y demeura pour présenter le ministre de l'agriculture, Caron. Barré assista au discours du ministre puisqu'il y répondit par un remerciement resté célèbre : « Vous venez d'entendre M. Caron ; j'ai à vous remercier sincèrement de votre patience. » D'après son intervention du lendemain, Ponton aussi était présent au discours de Caron.²⁵ Comment Barré et Ponton purent-ils en même temps assister au discours du ministre Caron et rencontrer à huis clos M^{gr} Rouleau ?

Il y a plus. Avant sa « révélation inédite » à Migner, Létourneau avait écrit. Et nous retrouvons sous sa plume un récit du départ de Barré et de Ponton, qui ne correspond pas à la version Migner.

« Après la séance [celle du 10 novembre en soirée], il y eut une réunion dans un hôtel. MM. l'aumônier, Barré, Ponton et autres étaient là. Il fut question des discours de la soirée.

22. *Quand gronde la révolte verte, op. cit.*, pp. 178-183.

23. Lettre de l'archiviste, Monique Montbriand, à Claude Beauchamp, 15 février 1985.

24. *Quand gronde la révolte verte, op. cit.*, pp. 184-189.

25. *Rapport de la fondation et de toutes les assemblées annuelles, 1924-1927*, pp. 179ss.

« Ponton prit une décision : "Demain, j'annoncerai à l'assemblée que je me retire de l'U.C.C. avec mon journal." »

« Plusieurs personnes, entre autres M. l'aumônier général, tentèrent en vain de l'en dissuader. »²⁶

D'après ce texte, il n'y aurait donc pas eu de rencontre à huis clos avec M^{gr} Rouleau. De plus, comment expliquer que l'abbé Picotte, nommé quelques mois plus tôt aumônier général par M^{gr} Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal, aurait pu tenter de dissuader Ponton, si l'épiscopat voulait son départ? Enfin, quel Firmin Létourneau est le « témoin oculaire et fiable »? L'auteur de *L'U.C.C.* de 1949 ou celui de la « révélation inédite » des années 1970? Dans de telles circonstances, nous ne savons plus où on arrête d'écrire l'histoire pour tout simplement raconter une histoire.

Le point que nous venons de soulever nous permet de poser le problème de la validité de l'histoire orale. Ayant effectué nous-même de nombreuses entrevues auprès d'anciens dirigeants de coopératives, nous avons souvent remarqué qu'ils avaient du passé un souvenir assez imprécis et qu'en le reconstruisant à partir de nos questions et de nos observations, élaborées évidemment à partir d'une certaine représentation que nous avions du passé, ils avaient tendance à adopter nos points de vue. Est-ce que cela ne serait pas arrivé dans le cas de Firmin Létourneau interrogé par Migner? Le point de vue du chercheur, même s'il s'intéresse au passé, est souvent marqué par le présent, par certaines idées et orientations actuelles, et ce point de vue peut influencer son questionnement du passé. N'y a-t-il pas alors danger d'orienter les réponses et de les rendre socialement acceptables... aujourd'hui? Ce que nous trouvons dans les réponses, ce sont des représentations actuelles du passé et non des représentations que l'interviewé pouvait avoir à une autre époque donnée et dans un autre contexte social.

Que Kesteman ne se soit pas posé ces questions d'ordre méthodologique, passe encore, mais qu'il n'ait pas comparé la version orale et la version écrite du même événement par le même Firmin Létourneau, c'est plus difficilement acceptable. Le doute restera toujours qu'il a choisi la version qui lui plaisait « idéologiquement » le plus. Et comment pouvoir être assuré qu'il en est autrement dans tous les autres cas que nous n'avons pas vérifiés?

Revenons à la position des évêques. L'appui n'a certainement pas été total de la part de tous dès les débuts de l'U.C.C. Mais il ne faudrait pas le rendre moindre qu'il ne fut. Ainsi, il faudrait ajouter à la liste des évêques qui ont appuyé l'U.C.C. (p. 85) le nom de M^{gr} Larocque, évêque de Sherbrooke, qui se prononça en mars 1925.²⁷ Se basant sur Morisset, Kesteman affirme que

26. Firmin LÉTOURNEAU, *L'U.C.C.*, [s.l.n.é.], 1949, pp. 108ss.

27. Texte de la lettre d'appui dans le *Bulletin des agriculteurs* du 15 juillet 1926, p. 1.

l'approbation du cardinal Bégin fut discrète, un simple « Vu et approuvé » sur une copie des statuts de l'U.C.C. (p. 85). Citons d'abord Morisset :

« [...] le cardinal Bégin, chef de l'Église du Québec, s'était contenté d'envoyer une lettre aux organisateurs dont on ne révéla pas le contenu (!). On lui demanda après le congrès d'approuver les Statuts. Il se contenta d'y écrire "lu et approuvé" et signa, ce qui était bien peu comme approbation à l'époque [...] »²⁸

Précisons d'abord que le cardinal Bégin, âgé alors de quatre-vingt-quatre ans, chargea le chanoine P.-Ph. Garneau de répondre à sa place. Lors du congrès de fondation de l'U.C.C., le président du comité d'organisation présenta son rapport, qui comprenait la lettre du chanoine Garneau, datée du 18 septembre 1924. On en a donc révélé le contenu. Après des félicitations et la promesse de demander au Saint-Esprit d'éclairer les congressistes, la lettre poursuivait : « D'avance Son Éminence est assurée que votre union professionnelle agricole s'inspirera des sages directions de l'Église, et elle sera heureuse d'en approuver les constitutions. »²⁹ Ce qui donne quand même plus de poids au « lu et approuvé » inscrit sur une copie des statuts.

Revenons au départ de Barré et de Ponton en 1926. Même si nous avons remis en question la version de Kesteman, nous ne voulons aucunement nier le rôle joué par l'épiscopat dans ces événements. Les évêques ont abordé le problème de l'U.C.C. lors de leur réunion du 2 février 1926. Voici un extrait du procès-verbal qui nous intéresse directement :

« Comme l'Union catholique des Cultivateurs de la Province vaut d'être maintenue, mais que par le fait de se servir pour sa publicité d'un journal dont les idées sont discutables au point de vue social, elle est exposée à faire fausse route, il faut lui donner au plus tôt un aumônier général que M^{gr} l'Adm. de Montréal se chargera de choisir et de mettre en place, attendu que la nomination doit être faite par l'évêque du diocèse où l'association a son siège social. L'important semble être de séparer autant que possible l'Union cathol. des Cultivateurs de la politique. »³⁰

Les évêques parlent « d'idées discutables au point de vue social » sans préciser, si ce n'est pour souhaiter la « séparation de l'U.C.C. de la politique ». Nous avançons que c'est beaucoup plus cela qu'une opposition idéologique entre tenants d'une agriculture traditionnelle et d'une agriculture marchande qui explique la volonté des évêques de voir l'U.C.C. se séparer du *Bulletin des agriculteurs* et du duo Barré/Ponton. C'était une époque où l'Église insistait beaucoup sur la nécessité pour les associations catholiques de s'abstenir de faire de la politique. Écoutons, par exemple, M^{gr} Rouleau lors du congrès de 1926 :

28. *Agriculture familiale ou capitaliste au Québec au XX^e siècle?*, op. cit., pp. 103-104. À remarquer que ce qui avait été « lu » chez Morisset n'a été que « vu » chez Kesteman.

29. *Rapport de la fondation et de toutes les assemblées annuelles, 1924-1927*, p. 23.

30. *Procès-verbal de l'Assemblée de NN. SS. les évêques de la province civile de Québec*, tenue à l'Archevêché de Québec le 2 février 1926, Montréal, Assemblée des évêques du Québec (A.E.Q.), I, 40, p. 3.

« Votre société doit de plus être en dehors de toute politique. Il faut absolument, et Notre Saint-Père le Pape le répétait dernièrement, que toutes les institutions catholiques soient en dehors et au-dessus des partis politiques. »³¹

Si les évêques souhaitaient que l'U.C.C. prenne ses distances par rapport à ses principaux fondateurs, n'était-ce pas aussi parce qu'ils pouvaient porter ombrage à leur propre action politique ? Par exemple, *L'Action catholique*, très proche de l'archevêché de Québec, véhiculait à peu près les mêmes idées sur l'agriculture et le monde rural que le *Bulletin des agriculteurs* ; le gouvernement Taschereau y réagissait d'ailleurs de la même façon.³² Pourtant, *L'Action catholique* n'a pas changé de ton et on ne semble pas avoir déplacé les rédacteurs agricoles.

Des compléments. D'autres informations trouvées dans les procès-verbaux de l'Assemblée des évêques du Québec sont d'un grand intérêt. Ainsi, lors de leur réunion du 27 septembre 1932, les évêques soulignent que certains problèmes de l'U.C.C. pourraient s'atténuer avec un « nouvel exécutif » et un « président plus compétent ». ³³ Le président était alors Aldéric Lalonde. Cela nous éloigne passablement de ce que Kesteman appelle « l'époque Lalonde-clergé » par opposition à « l'époque Barré-Ponton » (p. 89).

Au début de mai 1936, à l'issue des Journées pédagogiques d'action catholique tenues à Rimouski, le père A. Deguire, jésuite et aumônier général de l'U.C.C., soumet aux évêques un « projet qui a pour but de rapprocher le plus possible l'U.C.C. du *Boerenbond* belge, association professionnelle type ». Nous y retrouvons entre autres la proposition suivante :

« L'U.C.C., à notre sens, est arrivée à un développement qui lui permettrait de recevoir dans ses cadres la Fédération des Caisses Populaires. Les avantages de cette fusion seraient au bénéfice des deux organisations, tant au point de vue professionnel, qu'au point de vue économique (local et propagande). La Fédération des Caisses Populaires, en entrant dans les cadres de l'U.C.C., garderait son autonomie. »³⁴

Un tel projet nous en dit long sur l'appétit de l'U.C.C. Le cardinal Villeneuve répond le 13 mai 1936 : « L'assemblée de Nosseigneurs les Archevêques et Évêques de la Province de Québec a volontiers approuvé le projet qui lui a été soumis relativement à l'U.C.C. [...] »³⁵ Qu'est-il advenu de ce projet ?

En septembre 1936, l'U.C.C. a soumis aux évêques la possibilité de changer de nom pour inclure des non-catholiques. Nous lisons au procès-verbal :

31. *Rapport de la fondation et de toutes les assemblées annuelles, 1924-1927*, p. 180.

32. Voir sur ce point : Antonin DUPONT, *Les relations entre l'Église et l'État sous Louis-Alexandre Taschereau, 1920-1936*, Montréal, Guérin, 1973, pp. 5ss.

33. *Procès-verbal de l'Assemblée épiscopale tenue à l'Archevêché de Québec le 27 septembre 1932*, A.E.Q., I, 62, p. 2.

34. Projet soumis le 8 mai 1936, A.E.Q., I, 84.

35. Copie de la lettre du cardinal Villeneuve au père A. Deguire, 13 mai 1936, A.E.Q., I, 86.

« Il faut éviter de remettre le sort de l'association professionnelle à l'État. Il faut également que l'U.C.C., sortie de la persécution, ne s'expose pas au péril de la paix prébendée et dirigée par les fonctionnaires du Ministère. Le sentiment des Évêques ne favorise pas le changement de nom qui pourrait couvrir un changement d'esprit. »³⁶

La lettre au président Marion reprenait les mêmes idées.³⁷ Le projet était que l'Union *catholique* des cultivateurs devienne l'Union *centrale* des cultivateurs. Il aurait donc été question de déconfessionnalisation bien avant 1963, date évoquée par Kesteman (p. 256). De qui venait cette idée ? Des dirigeants de l'U.C.C. ? Du Ministère de l'agriculture, comme pourrait le laisser penser la réaction des évêques ? Rappelons qu'Albert Rioux venait d'abandonner la présidence de l'U.C.C. quelques mois plus tôt, s'était présenté contre T.-D. Bouchard dans le comté de Saint-Hyacinthe et avait été battu, puis était devenu sous-ministre de l'agriculture, après la victoire de l'Union nationale.

À la question des relations entre l'U.C.C. et les caisses populaires se greffe celle des caisses d'établissement. Kesteman est très laconique sur les débuts de cette expérience.

« Lancée par des dirigeants de l'U.C.C. comme le père Lebel au début des années trente, l'idée a dû être reléguée à l'arrière-plan pendant deux décennies. L'accent est mis en effet sur les syndicats coopératifs et les caisses populaires. » (P. 231.)

Il est pourtant question de caisses d'établissement au moins à deux reprises dans *La Terre de chez nous* en 1941.³⁸ On y parle de possibilité d'une « section d'établissement » à l'intérieur des caisses populaires. Comment expliquer que cela n'ait pas eu tellement de suites et qu'on en soit venu à fonder des caisses d'établissement indépendantes des caisses populaires ? Quelles étaient les relations entre les caisses populaires et l'U.C.C. ? Y a-t-il un lien entre la fondation des caisses d'établissement au début des années cinquante et le retrait de l'U.C.C. du Conseil de la coopération à la même époque ?

Des oublis. La première moitié des années cinquante semble avoir été une période assez mouvementée pour l'U.C.C. : relations plus ou moins tendues entre la confédération et certaines fédérations diocésaines, insatisfaction par rapport au président Abel Marion, façon discutable d'établir et de conserver les procès-verbaux de l'exécutif. Voilà quelques points, parmi d'autres, soulevés par Joseph LALIBERTÉ dans *Agronome-colon en Abitibi*.³⁹ Il y aurait eu là des pistes intéressantes à suivre, mais il s'agit d'un autre ouvrage ignoré par Kesteman. Laliberté a aussi des remarques pertinentes concernant les tensions entre la coopération et le syndicalisme agricoles.

36. Procès-verbal de l'Assemblée épiscopale tenue au Palais cardinalice, à Québec, le 22 septembre 1936, A.E.Q., I, 87.

37. Copie de la lettre du cardinal Villeneuve à Abel Marion, 23 septembre 1936, A.E.Q., I, 88.

38. *La Terre de chez nous*, 2 avril 1941, p. 2, et 6 août 1941, p. 2.

39. Ouvrage écrit avec la collaboration de Robert Laplante, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1983, 153p. (« Littérature quotidienne », 1.) Voir en particulier pp. 70ss.

Nous avons aussi été surpris de constater qu'on n'abordait pas la question nationale et les problèmes constitutionnels. C'est particulièrement frappant pour les vingt-cinq dernières années. Il aurait été indispensable, notamment, de voir le cheminement de l'U.C.C./U.P.A. par rapport aux problèmes constitutionnels. En 1966, conjointement avec la C.S.N. et la F.T.Q., l'U.C.C. soumettait au Comité de la constitution de l'Assemblée législative du Québec un mémoire prônant un fédéralisme renouvelé. Lors du référendum de 1980, son président général, Pierre Gaudet, était un ancien candidat du Parti québécois dans Nicolet-Yamaska, en 1973, et son ancien président général immédiat, Paul Couture, était membre du Comité du Oui. Il y eut encore ces allusions à des relations amicales entre le Parti québécois et l'U.P.A., par exemple au cours de la période où on a débattu de la *Loi de protection du territoire agricole*. Il y eut aussi, il est vrai, des moments où les relations entre les deux partenaires furent moins bonnes. Les éléments que nous avons évoqués indiquent sans doute des réalités plus profondes qu'il resterait à connaître.

La collaboration des hommes d'action.

« Ce livre est le résultat d'un travail d'équipe imposant. Deux personnes ont apporté une collaboration spéciale à la réalisation de cet ouvrage. À Guy Boisclair, bachelier en histoire de l'Université de Sherbrooke, et à Jean-Marc Kirouac est revenue la lourde tâche de dépouiller les archives et documents internes, de les classer, de les analyser et de rédiger un grand nombre de dossiers-synthèses thématiques. Jean-Marc Kirouac a de plus fait profiter la recherche de sa connaissance directe des problèmes et des personnes, pour avoir été pendant près de quarante ans mêlé de près à la vie de l'Union comme permanent. » (P. 9.)

Nous sommes ici en face d'un problème délicat. Qu'on ait utilisé Jean-Marc Kirouac comme informateur privilégié, cela paraît normal ; mais qu'il ait, avec Guy Boisclair, dépouillé, classé et analysé les archives et documents internes et rédigé des dossiers-synthèses thématiques, cela pose problème. Qu'est-ce qui nous assure en effet que Jean-Marc Kirouac, après avoir été pendant près de quarante ans permanent à l'U.C.C./U.P.A., ne s'était pas construit une histoire implicite du mouvement et que cette histoire ne l'a pas guidé, sans doute à son insu, dans sa démarche de dépouillement, d'analyse et de rédaction ? Est-ce que la présence d'un assistant de recherche, bachelier en histoire, a pu contrebalancer ce risque ? Cela n'a probablement pas eu d'impact sur les aspects purement descriptifs, mais en fut-il de même pour les points qui ouvrent davantage sur l'interprétation et l'explication ? Au-delà de l'ouvrage dont nous avons discuté ici, ces dernières remarques interrogent le statut épistémologique, la valeur scientifique de travaux où collaborent étroitement chercheurs et hommes d'action. Non pas qu'il faille rejeter nécessairement ce genre de recherches, mais prend-on toujours les précautions méthodologiques qui s'imposent ?

Claude BEAUCHAMP

*Département de sociologie,
Université Laval.*